

I Eléments-clé de construction du projet de budgets supplémentaires 2017

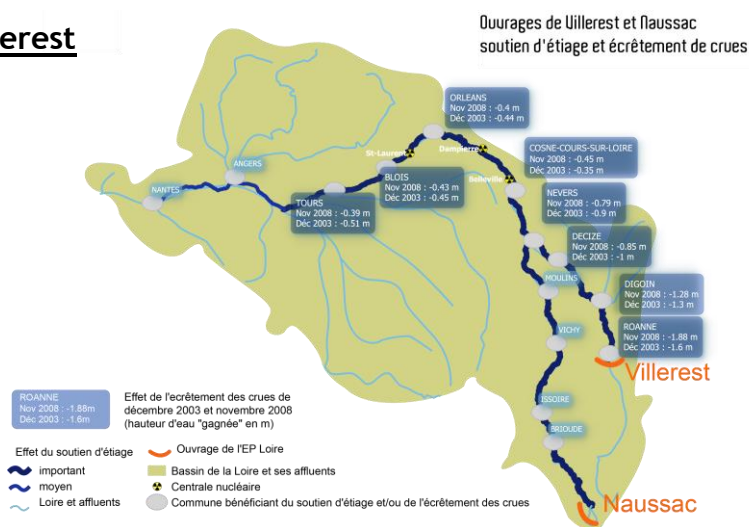
Ce projet de budgets supplémentaires (BS) a pour principal objectif d'inscrire les résultats constatés au compte administratif, ainsi que d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne **pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire**. Par ailleurs, le projet de budgets supplémentaires permet de constater les restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2016 en dépenses et en recettes.

II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de budgets supplémentaires 2017 s'articule en conformité avec les principaux domaines d'intervention de l'Etablissement.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 113 700	320 000
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 101 330	582 986,13
Gestion des crues et des étiages, modernisation	697 400	10 000
Gestion administrative de la redevance	50 000	
Exploitation des ouvrages	4 962 430	912 986,13



Les dépenses de ce budget supplémentaire sont totalement financées par la reprise des résultats de l'exercice 2016 et une réimputation de crédits (150 k€), neutre financièrement, pour des travaux de peintures de la passerelle piétonne du pont route à Villerest.

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac, il s'agit de l'inscription de crédits de travaux, concernant la tranche optionnelle de la vanne de tour de prise (80 k€), le garde-corps du pont roulant (80 k€), les vérins de la vanne sécurité (50 k€), l'étude de stabilité (50 k€), les travaux de couronnement (40 k€) et la sécurisation du site (20 k€).

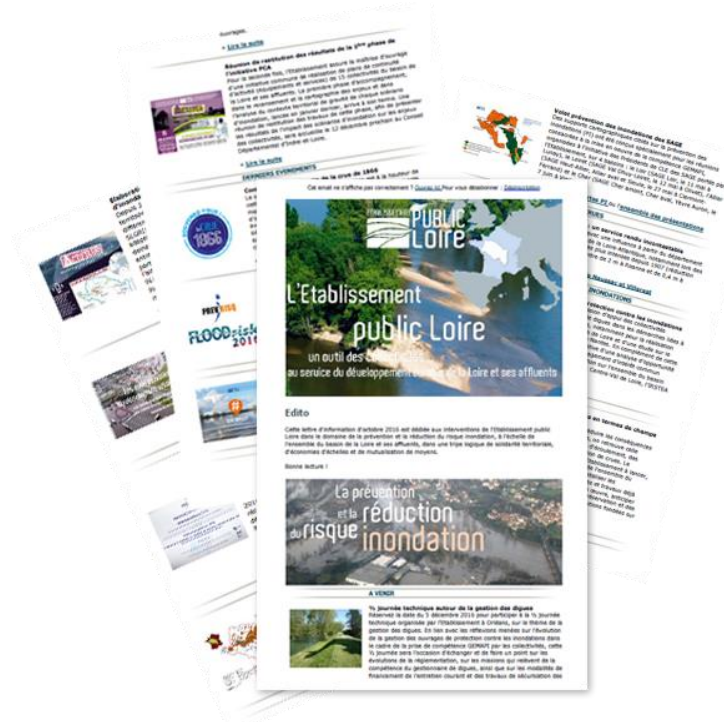
Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest il s'agit de l'inscription : d'une part, des crédits pour des travaux sur l'étude de structure des sirènes (200 k€), la vanne de garde (100 k€), la sécurisation du site (60 k€), les joints de la vanne VS6 (50 k€), l'ascenseur (20 k€) et acquisitions de pièces de réparations (13 k€) ; d'autre part, des crédits pour des prestations relatives à l'enlèvement de flottant (100 k€), la maintenance intrusion/incendie (30 k€) et une analyse de l'impact des lachûres sur la température et l'oxygène à l'aval de l'ouvrage (10K€).

Pour ce qui est de la gestion des crues et des étiages, modernisation, il s'agit de l'inscription de crédits pour l'actualisation des plaquettes de présentation des deux ouvrages de l'Etablissement.

Il est à noter par ailleurs l'écriture d'ordre relative à l'inscription des amortissements (331 k€) et l'inscription de dépenses imprévues dans le cadre d'une gestion saine et sécurisé des ouvrages (150 k€).

Prévention et réduction du risque inondation

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
ACTIONS DE BASSINS	Appui collectivités TRI/SLGRI	125 710	20 000
	Appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	128 970	127 500
	Programme d'Aménagement d'Intérêt Commun pour la gestion des systèmes d'endiguement *		
	Accompagnement technique d'actions de prévention	75 020	90 000
	Expérimentations dans le prolongement de l'analyse des potentialités en termes de champs d'expansion de crues		
Prévention et réduction du risque inondation		329 700	237 500



(*) Montant à déterminer en DM le cas échéant, dans l'éventualité d'une demande d'intervention dans ce domaine

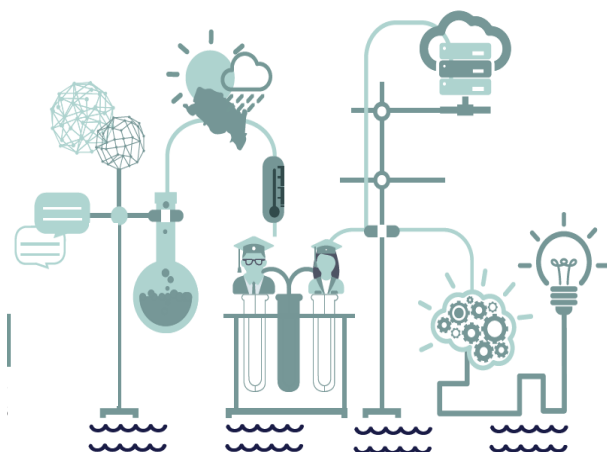
Pour ce qui est de l'appui collectivités TRI/SLGRI, l'inscription de crédits vise une intervention sur site d'un groupe d'étudiants (projet collectif), focalisée sur la réduction de vulnérabilité d'un territoire à enjeux (20 k€).

Pour ce qui est de l'appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues, l'inscription de crédits doit permettre : d'avancer dans la configuration de modalités de gestion patrimoniale des infrastructures (40 k€) ainsi que dans la prise en considération du cas particulier des digues amovibles (40 k€) ; de poursuivre le partenariat technique amorcé pour la réalisation de l'analyse d'opportunité et de faisabilité d'un PAIC, avec le CEREMA (25 k€) et l'IRSTEA (12,5 k€) ; et de recourir à une expertise économique et financière en lien avec la construction du PAIC (10 k€).

Pour ce qui est de l'accompagnement technique d'actions de prévention, l'inscription de crédits a vocation à ouvrir la voie à une relance des actions de réduction de vulnérabilité en direction des acteurs économiques, via notamment, dans un premier temps, des actions d'information/sensibilisation ciblées ou encore la mise à disposition en ligne d'outils d'autodiagnostic pour les entreprises volontaires (90 k€).

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

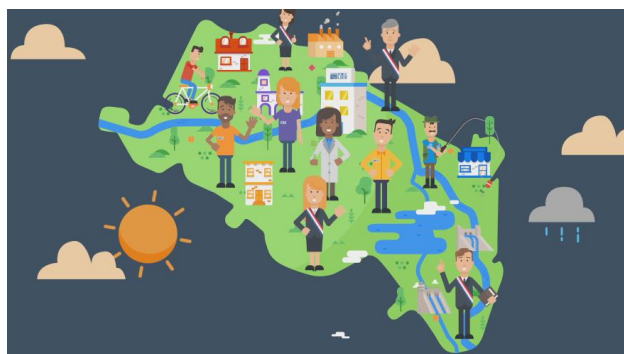
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
Pôle recherche/développement/innovation	131 700	
Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts	120 000	100 000
Soutien de projets recherche/développement/innovation	70 000	
Réduction de la vulnérabilité aux inondations du patrimoine culturel	15 000	30 000
Soutiens de projets Patrimoine	85 000	20 000
Restauration des poissons migrateurs	646 460	
Relations extérieures	28 000	
Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)	1 096 160	150 000



Au-delà des 20 000 € de crédits complémentaires pour le soutien de projets de « Patrimoine », il s'agit d'inscrire : d'une part, les crédits nécessaires à la poursuite du déploiement de l'intervention au titre de la réduction de la vulnérabilité aux inondations du patrimoine culturel (30 k€) ; d'autre part, ceux permettant de renforcer les synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts, avec le développement et la mise en place d'un outil de capitalisation et de gestion des connaissances produites par l'Etablissement (50 k€), un travail de préfiguration d'un réseau de coopération européenne des grandes régions fluviales (30 k€), une analyse préalable au portage par l'Etablissement du projet de création d'une destination touristique Loire, de Giens à Roanne (15 k€) et la réalisation d'un quatrième livret de vulgarisation de résultats de travaux réalisés par l'Etablissement (5 k€). Il est à noter par ailleurs une réimputation de crédits, neutre financièrement, à hauteur de 26 k€.

Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
SAGE Allier aval	93 948	173 400
SAGE Cher amont	166 483	
SAGE Cher aval	208 293	
SAGE Loir	109 545	
SAGE Loire amont	32 950	
SAGE Loiret	105 808	
SAGE Loire en Rhône-Alpes	34 652	
SAGE Sioule	88 357	
SAGE Yèvre Auron	128 364	
SAGE Haut-Allier	328 482	
Contrat territorial Val d'Allier	75 558	
Contrat territorial Val de Cher	113 469	
Continuité et restauration des milieux naturels	134 263	
Aménagement et gestion des eaux	1 620 172	173 400



L'inscription des crédits proposés ne concerne que le SAGE Allier aval. Il s'agit d'un plan de gestion des zones humides, préservation et restauration de la dynamique fluviale, des gravières du Val d'Allier (72 k€), de la définition des travaux de réhabilitation de 2 sites de gravière à risque vis-à-vis de la dynamique fluviale (48 k€), ainsi que de tableaux bords (48 k€) et d'acquisition de données (5 k€).

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
Fonctionnement administratif général	891 207	2 136 947,95
Locaux	67 000	15 280
Communication	123 000	
Fonctionnement administratif	1 081 207	2 152 227,95

Au-delà de l'inscription principalement des dépenses liées aux écritures d'amortissement, pour plus de 1,1 M€, il s'agit : de la mise en place d'une provision pour risque afin de compenser des désengagements en termes de subventions, voire d'assurer des avances de trésorerie dans l'attente de versement de ces dernières (850 k€), du remplacement de 2 véhicules de service, l'un acquis il y a 13 ans, l'autre de 8 ans ayant dépassé les 230 000 km (40 k€), de l'acquisition d'outils de gestion GED et bases de données (40 k€), du recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la remise en concurrence des contrats télécommunications/internet et le passage à la fibre (30 k€), de l'acquisition d'une solution d'administration de ponts visioconférence (23 k€), ainsi que les crédits nécessaires à une gestion prudentielle et à l'optimisation du fonctionnement des services de l'Etablissement.

EN BREF

- Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie
- Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne
- Villes, Agglos et Métropoles • Agglomération de Nevers • Angers Loire Métropole • Blois • Bourges • Châteaurox • Clermont Communauté • Joué-Lès-Tours • Limoges • Montluçon • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Roannais Agglomération • Saint-Etienne-Métropole • Saint-Nazaire • Saumur Val de Loire • Tour(s)plus • Vichy • Vierzon ■ SICALA
- Allier • Cher • Indre-et-Loire • Haute-Loire • Maine-et-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

www.eptb-loire.fr/enbref

Patrimoine foncier de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
Site du Veurdre	67 000	32 000
Site de Serre de la Fare	6 000	9 500
Site de Chambonchard		500
Patrimoine foncier de l'établissement	73 000€	42 000

L'inscription des crédits vise simplement à permettre de faire face aux charges obligatoires liées au foncier (taxes foncières et assurances notamment).

Budgets supplémentaires 2017

Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	106 336,21	430 152,01	683 226,35 (2)	653 623,52
Total de la section de fonctionnement	1 565 016,21	653 623,52	2 892 763,91 (3)	430 152,01
<i>Pour rappel : Restes à réaliser 2016</i>	3 355 066,13		2 229 695,26	
Total du budget principal	5 026 418,55	1 083 775,53 (1)	5 805 685,52	1 083 775,53 (1)
	6 110 194,08		6 889 461,05	

(1) Ecritures d'amortissements

(2) Résultat antérieur d'investissement

(3) Résultat antérieur de fonctionnement

Ce budget est présenté en suréquilibre, conformément à l'instruction comptable M71 et à l'article L1612-5 du CGCT, du fait de la reprise du résultat antérieur d'investissement et l'inscription des écritures d'amortissement.

Budget annexe

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	762 986,13		1 079 375,63 (2)	762 986,13
Total de la section de fonctionnement	300 000	762 986,13	1 178 063,97 (3)	
<i>Pour rappel : Restes à réaliser 2016</i>	1 205 239,77		10 786,30	
Total du budget annexe	2 268 225,90	762 986,13 (1)	2 268 225,90	762 986,13 (1)
	3 031 212,03		3 031 212,03	

(1) Dont 331 350,26 € d'amortissements et 431 635,87 € de prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de permettre l'équilibre budgétaire

(2) Dont 693 836,98 € de résultat antérieur d'investissement et 385 538,65 € d'affectation de résultat

(3) Résultat antérieur de fonctionnement

L'application des dispositions contenues dans le projet de budgets supplémentaires principal et annexe pour 2017 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- **Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2017 – Budget principal**
- **Constitution d'une provision semi-budgétaire – Budget principal**
- **Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2017 – Budget annexe**